# La manifestation du 15 juin 1957 en faveur des apprentis

Autor(en): Steiner, René

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Band (Jahr): 28 (1957)

Heft 7

PDF erstellt am: **18.09.2024** 

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-825317

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch



## LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 7. Juillet 1957

#### SOMMAIRE

La manifestation du 15 juin 1957 en faveur des apprentis Allocution de M. Frédéric Reusser, président de l'ADIJ Allocution de M. le Conseiller national Ernest Josi Allocution de M. le Conseiller d'Etat Gnägi

## La manifestation du 15 juin 1957 en faveur des apprentis

La commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ se préoccupe depuis un certain temps du problème des apprentissages. On
constate en effet dans nos districts jurassiens qu'un trop grand nombre
de jeunes gens et aussi de jeunes filles reculent devant les sacrifices à
consentir pour apprendre un métier. Ils sont encore trop nombreux,
ceux qui préfèrent s'engager tout de suite comme ouvriers non spécialisés, gagner immédiatement un bon salaire, quitte à végéter ensuite
toute leur vie avec un revenu qui, tout beau soit-il au début, sera vite
insuffisant lorsqu'il devra servir à entretenir une famille. Peut-être les
jeunes ne sont-ils pas seuls responsables de l'orientation limitée qu'ils
donnent ainsi à leur existence. Les parents comptent, ou doivent compter
trop souvent sur un apport de revenu de la part de leurs enfants.

Il n'y a rien de plus souhaitable pour nos jeunes gens et jeunes filles que d'exercer un métier qui convienne à leurs aptitudes. Et le plus grand service que la société puisse leur rendre, c'est de les convaincre qu'un apprentissage, avec tous les sacrifices qu'il comporte, sacrifices de temps et d'argent, est un placement qui rendra au centuple ce qu'il aura coûté.

Mais si cet encouragement doit être largement donné, il y a lieu d'insister sur l'intérêt que nous avons tous à avoir de bons artisans, de bons employés, de bons ouvriers. Toute l'économie d'un pays tire profit des qualités professionnelles et morales de sa main-d'œuvre. Ce n'est donc pas seulement dans l'intérêt des jeunes que nous devons encourager l'apprentissage d'un métier, mais dans l'intérêt de notre économie, c'est-à-dire de tous.

Animée de ces sentiments, la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ a décidé de délivrer une distinction aux 12 meilleurs apprentis ayant terminé leur apprentissage au printemps. Ces 12 apprentis ont été choisis dans toutes les branches de l'artisanat et du commerce, parmi les jeunes gens et les jeunes filles des 7 districts jurassiens.

Ils ont été choisis sur la base du résultat de leurs examens et d'une enquête. Les voici :

Allemann Jean-Pierre, 1938 Moutier, rue Industrielle 92

décolleteur sur l'horlogerie A. Kohler S. A., Moutier Boillat Marie-Madeleine, 1938 La Chaux-des-Breuleux

Boillat Michel, 1937 Tramelan, rue Haute 7

Chételat Bernard, 1939 Delémont, rue des Tilleuls 6

Fueg Etienne, 1937 Delémont Gfeller Jean-Ulrich, 1937 Villeret Luraschi Marguerite, 1938 Courrendlin Vallat Eliane, 1938 Porrentruy Vitt Gerhard, 1937 Laufon, Spitalweg 6

Voisard Jean-Louis, 1937 Fontenais

Weber Samuel, 1936 Court Wühl Jacqueline, 1939 Reconvilier employée de bureau Aubry Frères S. A., Montres Ciny, Le Noirmont employé de banque Banque cantonale de Berne, Tramelan employé de commerce Michel Hänni & Cie, Electricité, Delémont mécanicien-ajusteur Condor S. A., Courfaivre radio-électricien Ecole d'horlogerie, Saint-Imier coiffeuse Emile Mæder, Delémont employée de bureau L. Vallat, Garage, Porrentruy dessinateur en bâtiments W. Vitt, Laufon et B. Broggi, entrepreneur, Delémont mécanicien faiseur d'étampes de boîtes de montres Louis Lang S. A., Porrentruy dessinateur de machines Schäublin S. A., Bévilard employée de bureau Me Maurice Brahier, avocat et notaire, Moutier

Ils ont été convoqués à Delémont, à l'aula du collège, le 15 juin 1957, après-midi. Leurs patrons d'apprentissage ont été invités ainsi que les autorités, les administrations, les commissions d'apprentissage et les commissions d'examens directement intéressées, le comité de l'ADIJ et les membres de sa commission pour la formation professionnelle.

La manifestation était présidée par Monsieur Michel Hänni, installateur, Delémont, président de la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ. L'organisation avait été confiée à Monsieur Roger Jardin, maître à l'école professionnelle des arts et métiers de Delémont, secrétaire de la commission.

Les 12 apprentis choisis ont reçu une distinction d'apprentissage pour leur résultat brillant aux examens et leur conduite exemplaire durant l'apprentissage, ainsi qu'un cadeau d'une valeur de 50 francs environ. Ils ont entendu quelques allocutions que nous reproduisons dans ce bulletin.

Le chœur des vieux costumes de Delémont a agrémenté la manifestation de ses chansons.

La manifestation sera répétée chaque année. Il est prévu de l'organiser dans les différents chefs-lieux de district à tour de rôle. On tiendra compte aussi des apprentis qui passent leurs examens en automne.

Nous voulons espérer que cette initiative de la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ atteindra son but. C'est-à-dire

qu'elle stimulera l'intérêt des jeunes et de leurs parents pour l'apprentissage d'un métier, qu'elle encouragera les apprentis à travailler toujours mieux et qu'elle contribuera à augmenter dans nos districts le nombre des artisans, employés et ouvriers qualifiés de renom.

René STEINER.

### Allocution de Monsieur Frédéric Reusser, président de l'ADIJ

Après avoir adressé son salut aux personnalités, aux délégués et aux lauréats, M. Reusser s'exprime comme suit :

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Mesdames,

Messieurs,

La commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ qui est l'initiatrice et l'organisatrice de la manifestation de ce jour a bien voulu me demander de vous adresser quelques mots d'introduction. C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de pouvoir vous souhaiter à tous la plus cordiale bienvenue et de vous remercier de bien vouloir témoigner par votre présence l'intérêt et l'importance que vous attribuez à la préparation de la jeunesse à la vie active.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler le sens de la cérémonie d'aujourd'hui et son origine. En 1952, M. P. Billieux, de Porrentruy, membre de l'ADIJ, proposait à l'assemblée générale de favoriser la formation professionnelle et de la stimuler en organisant un concours pour désigner un lauréat par district, auquel une bourse serait délivrée. Cette proposition fut acceptée pour étude. Le comité de l'ADIJ constitua une commission spéciale sous la présidence de M. M. Hänni, entrepreneur d'installations électriques, à Delémont. Bien vite, il fut constaté que l'octroi de bourses comme certificats de haute capacité n'était pas praticable. C'est pendant l'apprentissage que le soutien pécunier est désirable et ce soutien ne peut être conditionné par des aptitudes spéciales constatées officiellement le jour de l'examen final. D'ailleurs mérite et capacité ne sont pas nécessairement synonymes.

Il fallait donc trouver autre chose, si l'on voulait suivre l'idée exprimée par le motionnaire. La commission se mit au travail, examina diverses possibilités et, en fin de compte, arriva à la solution mise en prati-

que aujourd'hui.

Le but que l'on cherche à atteindre est de créer entre les apprentis d'une seule et même branche d'activité, une émulation de bon aloi, en débordant le cadre des entreprises particulières, c'est-à-dire en essayant de transposer sur le plan jurassien ce qui se passe déjà dans chaque atelier ou fabrique où plusieurs apprentis travaillent ensemble. La commission aimerait contribuer au développement et à l'épanouissement dans la jeune génération de l'amour du travail bien fait et de l'attachement à la profession. Affermir chez chaque apprenti le sentiment, la conviction profonde, que l'effort continu accompli pendant trois ou quatre ans sous une discipline parfois exigeante, vaut la peine d'être fait et que la récompense ne réside pas seulement dans un salaire plus élevé, mais aussi dans la joie d'une formation meilleure et de possibilités accrues. Le sentiment de plénitude que l'on éprouve lorsque